

COMITÉ DIRECTEUR
CD – PV DE LA RÉUNION N°2024-04

7 décembre 2024
Vidéoconférence

Présidence : Marc Le Mercier

Membres Comité directeur présents : Marc Le Mercier, Thibault Menanteau, Nicole Duclos, Natalie Thoumas-Gui, Caroline Pujol, Nadia Bali-Abdou, Yves Orlianges, Didier Rousset, François Desproges, Marilyn Georgel, Jean-Jacques Vacheron, Éric Fradin, Florence Fournery, Martine Prévost, Martine Watrice, Samuel Duval, Françoise Jeante, Clarisse Rahal-Bonnin, Dominique Fournet

Excusés : Yoann Cabirol (procuration à Samuel Duval), Marion Combroux, Philippe Commere (procuration à Didier Rousset), Isidore Garcia (procuration à Françoise Jeante)

Absents : Yves Gérard, Marie-Anne Gorichon-Rouet

(22 votants ou représentés)

Secrétaire de séance : Martine Watrice

Début de la séance (20h) ; Fin de la séance (21h15)

En préambule, Marc Le Mercier déclare qu'il n'y aurait plus de Comité directeur le samedi à cette heure-ci.

Marc Le Mercier précise que l'ordre du jour est le suivant :

- Vote de la liste proposée pour constituer le Bureau exécutif
- 1 point désignant la personne qui suivra le Comité de Gironde sous tutelle
- 1 point sur les modalités d'appel à candidatures pour les Commissions

1/ VOTE DE LA LISTE PROPOSÉE POUR CONSTITUER LE BE

Samuel Duval demande la parole pour faire une déclaration : un Comité directeur le samedi à 20 heures pose des problèmes, ce soir il n'y a que 2 représentants de 2028 Avenir Athlé N-A. Un 3^{ème} membre rejoindra la réunion par la suite. Il demande qu'il n'y ait qu'un seul vote pour l'ensemble du groupe.

Marc Le Mercier répond :

"En dérogation à l'article 22.3 des statuts de la LANA et à la demande expresse de M. Samuel Duval, représentant la liste Avenir Athlé Nouvelle-Aquitaine, mandaté par les 7 élus de cette liste, le Comité directeur (CD) accepte de façon exceptionnelle et unique le vote de l'intéressé pour l'ensemble de ses colistiers membres du CD. Dans l'hypothèse d'un recours, le CD reviendra à une stricte application de l'article 22.3"

Cette décision est adoptée à l'unanimité, Samuel Duval vote pour les 8 personnes de son groupe.

Marc Le Mercier précise que selon l'article 24.1 le Bureau exécutif (BE) doit comporter au minimum : *un Président ; un Vice-président ; un Secrétaire Général ; un Trésorier Général ; deux autres membres.*

24.2 Dès la première réunion du Comité directeur, la composition du Bureau exécutif est proposée par le Président et doit être adoptée par un vote unique portant sur l'ensemble de la liste, par le Comité Directeur à la majorité des suffrages valablement exprimés.



Ligue d'Athlétisme
Nouvelle-Aquitaine
Maison régionale des sports
2 avenue de l'Université
33400 Talence
FRANCE



lana@athlelana.fr



05 57 00 11 50

Association n°1021 déclarée le 01/03/1921 JO. P. 12616 du 23/12/1971 N° de SIRET : 781 849 799 00056 Code APE : 9312Z

Compte-tenu des chantiers, de la grandeur du territoire et de la diversité des situations géographiques, il a préféré faire un BE élargi. Le trésorier travaillera avec une commission des finances. Le nombre de 11 membres + le Président correspond au nombre de départements de la Ligue N-A.

Le conseil des territoires sera réactivé et le développement « balayera tous les athlétismes ».

En Comité directeur, Marc Le Mercier présentera les objectifs.

Proposition de la liste pour le BE : (voir annexe)

Résultats

Élection du Bureau exécutif LANA 2024-2028, Groupe / Organisation : CSR LANA

Fin du vote : samedi 7 décembre 2024 à 21h00, électeurs inscrits : 24

Participation : 100 % (24 votes exprimés)

Vote du BE LANA 2024-2028 : le « oui » (65 %) l'emporte sur le « non » (35 %).

Nombre de voix : Oui = 16 ; Non = 8

Après le vote, Samuel Duval précise que malgré plusieurs interventions auprès du Président, celui-ci n'ayant pas souhaité que des membres de 2028 Avenir Athlé N-A soient présents en BE, les 8 membres concernés ont voté contre.

2/ DÉSIGNATION DE LA PERSONNE DE LA LANA AU COMITÉ DE GIRONDE

Nadia Bali-Abdou de la LANA est désignée pour intégrer le « Comité de pilotage » constitué, composé d'élus fédéraux, de la ligue, du Comité de Gironde et des services fédéraux. Le Comité de pilotage doit veiller à la continuité des compétitions. Marc Le Mercier se rendra à la 1^{ère} réunion afin de comprendre les scénarii possibles, le Comité de Gironde étant le plus important de la N-A, sans faire d'intrusion dans la vie du Comité.

Aucune réserve des membres participants.

3/ MODALITÉS D'APPEL À CANDIDATURES POUR LES COMMISSIONS

Marc Le Mercier indique que nous allons appliquer l'article 25.3 : « Dès son élection tous les quatre ans, le Comité directeur élit les présidents des Commissions régionales sur proposition du Président de Ligue et appel à candidature. Ils sont alors chargés avec deux membres du Comité directeur de présenter dans un délai d'un mois la composition de leur Commission qui doit ensuite être validée par le Bureau exécutif. »

Un mail va être adressé à tous les clubs dès lundi 9 décembre avec un délai de retour pour le 6 janvier.

Marc Le Mercier confirme que, en fonction des dossiers, les présidents des commissions pourront assister au Comité directeur. D'où l'expression « en tant que besoin ».

Samuel Duval demande à combien de membres se composeront les commissions. Yves Orlianges précise qu'il n'y aura pas de blocage pour le nombre, certaines commissions CRJ, CSO et Running ayant des réunions plénières. Martine Prévost pense que 10 personnes c'est une limite mais peut-être en prévoir plus car les personnes ne sont pas toujours disponibles en même temps.

Marc Le Mercier nous informera des moyens de communication qu'il entend avoir : Instagram, Facebook, TikTok, site Bluesky.

Il ira à la rencontre des clubs, une ou deux fois par mois afin de voir l'athlétisme qui se pratique dans ceux-ci.

Samuel Duval demande qu'il y ait une équité entre le Nord et le Sud. Marc Le Mercier y veillera.

Date du prochain Comité directeur = Jeudi 16 janvier 2025 à 20h30 avec l'ordre du jour suivant :

- Présidence des commissions
- Amendement d'un calendrier des instances statutaires
- Questions diverses

Un Bureau exécutif aura lieu avant : date à définir ultérieurement.

Un Comité directeur en présentiel devra avoir lieu en début d'année : date à définir ultérieurement.

Martine Watrice
Secrétaire de séance